ARRIVEE LE
20 NOV. 2026
C.C des Hauts de Flandre
site de Bergues

COMITÉ DE QUARTIER – HOYMILLE

À l'attention de :

Monsieur le Maire de Hoymille

Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre

Hoymille, le 13 novembre 2026

Objet : Projet d'aménagement du secteur de la rue des Pivoines à Hoymille – Demande d'échanges et de concertation sur les orientations d'aménagement

Envoyée en recommandée avec accuse de réception.

Messieurs,

À la suite des différents échanges intervenus concernant le projet d'aménagement du secteur de la rue des Pivoines à Hoymille, nous souhaitons vous faire part des réflexions et interrogations du comité de quartier.

Notre démarche s'inscrit avant tout dans une volonté de dialogue et de concertation avec la municipalité et la Communauté de Communes des Hauts de Flandre.

Nous partageons l'intérêt d'un développement raisonné de la commune, mais souhaitons nous assurer que les futurs aménagements puissent s'inscrire durablement dans leur environnement, tout en préservant la qualité de vie des habitants.

Plusieurs points nous semblent mériter une attention particulière.

1. Cohérence du calendrier avec la stratégie d'aménagement du territoire

Nous avons pris connaissance de la demande de modification du PLUi n°4 et notamment en ce qui concerne l'anticipation de ce projet initialement prévu sur la période 2031-2035 pour 2026-2030.

Dans ce contexte, nous souhaiterions mieux comprendre les raisons qui conduisent aujourd'hui à envisager une telle anticipation de ce projet et connaître les orientations retenues par la commune et la CCHF en matière de développement urbain. En effet, plusieurs opérations de renouvellement urbain et de reconversion de friches sont envisagées sur Hoymille, notamment sur les anciens sites de l'Intermarché et du Silo, ainsi que sur d'autres emprises industrielles ou économiques.

Il nous semblerait pertinent de privilégier la reconversion de ces espaces déjà urbanisés avant d'envisager une nouvelle consommation de terres agricoles ou naturelles.

Cette approche permettrait de s'inscrire pleinement dans les objectifs de sobriété foncière portés par la loi Climat et Résilience et le dispositif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), qui vise à réduire progressivement la consommation des espaces naturels, agricoles.

À ce titre, nous souhaiterions connaître votre analyse sur les points suivants :

- Les raisons et les fondements réglementaires qui permettraient d'envisager une anticipation du calendrier actuellement inscrit dans l'OAP.
- La cohérence de cette évolution avec les objectifs généraux du PLUi et la stratégie de développement de la commune.

Notre souhait serait que la programmation du secteur des Pivoines puisse être envisagée dans une vision globale de l'aménagement de Hoymille, en tenant compte des opérations de renouvellement urbain déjà identifiées sans affecter nos terres agricoles ou naturelles dont certaines dites en zone humide.

2. Gestion hydraulique et conservation des fossés

La gestion des eaux constitue également un sujet important pour les habitants du quartier.

Depuis le début du projet, nous avons eu l'occasion de signaler différents dysfonctionnements hydrauliques et d'attirer l'attention des interlocuteurs concernés sur la nécessité de préserver les écoulements existants, notamment l'ensemble des fossés existants et attenants à ce terrain. Ces éléments nous semblent essentiels à prendre en compte dès les premières étapes de conception afin que le futur aménagement ne génère pas de difficultés supplémentaires pour les habitations environnantes. Nous souhaitons notamment rappeler que le règlement du PLUi, dans ses dispositions relatives aux fossés, prévoit : « Comblement et busage interdits sauf nécessité technique liée à la pratique agricole ou la sécurité publique. »

Nous souhaiterions que les dispositions exactes de cet article soient prises en compte dans l'étude du projet, en vérifiant leur champ d'application et les éventuelles exceptions prévues par le règlement.

Nous souhaitons également que les prescriptions des précédentes évolutions du PLUi ainsi que les orientations et recommandations formulées par l'AGUR en matière de gestion hydraulique soient pleinement intégrées à la réflexion.

Dans un souci de transparence et afin de mieux comprendre les solutions envisagées, nous souhaiterions pouvoir prendre connaissance des études hydrauliques et de gestion des eaux pluviales réalisées ou programmées pour cette opération.

Ces éléments permettraient notamment de connaître :

- Les mesures prévues pour répondre aux dysfonctionnements hydrauliques déjà signalés.
- Les conséquences éventuelles du projet sur les écoulements naturels et les fossés existants.
- Les dispositions envisagées pour maîtriser les eaux pluviales et éviter toute aggravation des risques de ruissellement ou d'inondation déjà existants.

3. Prise en compte des enjeux environnementaux

Les documents du PLUi identifient plusieurs caractéristiques environnementales qui méritent une attention particulière sur le secteur des Pivoines, notamment une pré-caractérisation partiellement humide ainsi qu'un risque potentiel d'inondation. Il nous paraît donc important que ces éléments soient étudiés avec précision afin de garantir la bonne intégration du projet dans son environnement.

Nous souhaiterions ainsi connaître les études environnementales réalisées ou envisagées, notamment concernant la caractérisation des éventuelles zones humides, la préservation des sols et les conséquences de l'aménagement sur les espaces agricoles et naturels. L'objectif partagé devrait être de concilier le développement de la commune avec la préservation de son environnement et de ses ressources naturelles.

4. Préservation du cadre de vie et intégration dans le quartier

Nous sommes également attentifs à la manière dont ce projet pourrait s'intégrer dans le tissu urbain existant.

La densité des constructions, leur hauteur et leur architecture sont des éléments importants pour préserver l'identité du quartier et assurer une bonne cohabitation entre les habitants actuels et futurs.

À ce titre, des constructions de type R+comble pourraient notamment constituer une piste intéressante pour permettre une intégration architecturale respectueuse des caractéristiques actuelles du secteur, tout en répondant aux besoins de logements. Plusieurs propositions d'aménagements ont été présentées afin de proposer des logements R+Comble avec jardinet attenant, cependant celles-ci ont été jugées insuffisamment lucratives.

La question des déplacements et du stationnement mérite également d'être étudiée avec attention. Ce projet pourrait représenter une augmentation considérable de véhicules supplémentaires dans le secteur.

Afin d'anticiper les conséquences de cette évolution, il nous semblerait utile de disposer :

- D'une étude de circulation prenant en compte les rues environnantes.
- D'évaluation des capacités de stationnement prévues.
- D'une analyse des conséquences sur la sécurité des piétons et des riverains.
- D'évaluation des incidences sur les conditions de circulation et de déplacement dans le quartier. (notamment concernant les véhicules d'intervention d'urgence...)

Ces études permettraient d'identifier en amont les éventuelles difficultés et de rechercher les solutions les mieux adaptées.

5. Notre souhait : poursuivre le dialogue et construire une approche partagée

La modification n°5 du PLUi faisant actuellement l'objet d'une mise à disposition du public, nous souhaitons profiter de cette démarche pour formaliser les observations et interrogations du comité de quartier.

Le présent courrier vise également à regrouper et à porter à votre connaissance les différents échanges et préoccupations déjà exprimés auprès de la mairie, de la CCHF et des organismes concernés depuis le début du projet (2020)

Dans cet esprit, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'un échange avec vos services afin de mieux comprendre les orientations retenues, les études réalisées et les perspectives envisagées pour ce secteur.

Notre souhait serait notamment de conserver comme référence l'échéancier 2031-2035 actuellement inscrit dans l'OAP, afin de permettre une programmation cohérente avec les autres opérations de renouvellement urbain de la commune et de disposer du temps nécessaire à l'étude de l'ensemble des enjeux évoqués. Nous souhaitons ainsi contribuer, dans un esprit constructif, à un projet qui puisse concilier développement de Hoymille, préservation de l'environnement, gestion hydraulique adaptée et qualité de vie des habitants.

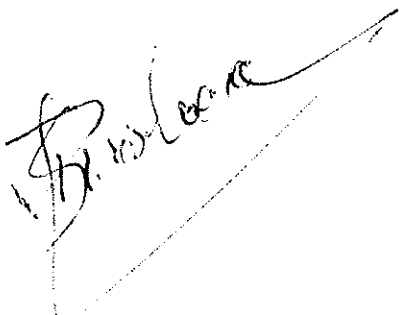
Nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre démarche et souhaiterions pouvoir disposer de vos observations et des suites envisagées sur les différents points soulevés.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le comité de quartier de Hoymille.

Nous donnerons d'autres suites pétitionnaires plus étendues contre ce dossier suivant les décisions que vous apporterez prochainement au dossier.

D'autre part, vous recevrez les observations écrites des gens qui comme nous, ne sont pas contents et qui veulent s'exprimer.



Contact : Jean-Paul STROSBERG Franck DELMAIRE

29, rue Neuve

59492 HOYMILLE

6 – CONSTRUCTION A VENIR A HOYMILLE

De nombreuses constructions sont en cours ou à l'étude dans d'autres quartiers de HOYMILLE, à savoir :

- Le Fort Lapin où des aménagements de terrain ont débutés,
- Le silo à grains (hangar et silos) qui est une friche industrielle et qui a pour vocation selon le PLUI de construire de nombreux logements,
- La friche Intermarché (liquidation judiciaire) qui représente une superficie importante devrait suivre,
- Et enfin, la SCP Bruggerman propose de libérer les surfaces 125/126/127/132 du cadastre (+4 300 m²) afin de transformer son site en habitat d'immeubles collectifs

Vous pouvez donc constater que de nombreuses constructions sont à venir sur des friches existantes. **De ce fait épargnons les terres agricoles !**
C'est une évidence que la parcelle de la rue des Pivoines est une aberration et ne doit pas être soumis à la construction.

Par le passé, nous avons déjà répondu à une première enquête publique sur laquelle, nous avons fait de nombreuses objections et recommandations et aucunes n'ont été prises en compte sur ce PLUI ?
Nous sommes étonnés que l'avis d'enquête publique n'ai pas été affiché en bordure du terrain afin d'être consulté par l'ensemble des habitants du quartier concerné.
Nous avons appris le 05.09.2025 par un adjoint municipal, l'exitance d'une enquête publique.

Par la présente, nous vous joignons en annexe :

- Des photos représentant la parcelle de la rue des Pivoines, des fossés ainsi que des jardins avoisinants inondés en 2024 et 2025,
- Des documents de nos échanges avec les différents organismes que nous avons contacté lors du PLUI précédent.

Ce document est rédigé, approuvé et visé par les membres du collectif :

JP STROSBERG

Karine Vanbosse

Debavelaere L

LECOUFFE Franç

A. DEPUYDT

HEBINCK Ludivine

BERNICR Clara

ANDIDEN Eric

K. Delwaire